

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 7 décembre 2023

Date de convocation : 1^{er} décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Procurations : 2 Votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le 7 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Frédéric TABONE, Edith GRAVELEAU

EXCUSÉ : Claire PEAUDECERF-BADET, Bérénice DABAN

PROCURATION : Claire PEAUDECERF-BADET à Marie-Françoise CAPELANI, Bérénice DABAN à Audrey VANHOOREN

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2023-67 : Décision modificative N° 2

M. le Maire propose au Conseil Municipal quelques ajustements budgétaires et présente les détails de la décision modificatif comme suit :

INVESTISSEMENT (objet : intégration frais d'études et reclassement immos)

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
21311 (041) : Hôtel de ville	36 129,71 €	2031 (041) : Frais d'études	45 163,91 €
21312 (041) : Bâtiments scolaires	1 320,00 €	2033 (041) : Frais d'insertion	265,00 €
2132 (041) ; Immeubles de rapport	265,00 €	21532 (041) : Réseaux d'assainissement	32 190,00 €
2151 (041) : Réseaux de voirie	4 573,47 €		
2151 (041) : Réseaux de voirie	32 190,00 €	238 (041) : Avances versées sur comm. Immo.	4 573,47 €
21538 (041) : Autres réseaux	7 714,20 €		
Total Dépenses	82 192,38 €	Total Recettes	82 192,38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la décision modificative n°2 présentée ci-dessus.

VOTE	POUR	19
	CONTRE	
	ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme,
Le Maire

